



Conseil des
parents-délégués

Compte-rendu réunion du 12 décembre 2016

Présents : Mme Marie Beaumard (PS-MS), Mme Julie Barbault (CE), Mme Sandrine Legendre (CM), Mme Marie-Laure Beilvert (OGEC), M. Alexandre Langlais (équipe enseignante), Mme Béatrice Glinche.

Excusé : M. Rodolphe Maire.

Absents : Mme Séverine Bernard (GS-CP)

1. Remontée des paroles

	Eléments évoqués	Solutions envisagées
Classe PPS/PS/MS	<p>Pas énormément de remontées. Changement avec l'arrivée de Nathalie - satisfaction. On sent la continuité avec quelques nouveautés : Cahier de vie : passerelle pour la maison (chansons, vie de classe...). L'enfant est content de montrer ce qu'il fait – important de le maintenir. Gros effectif mais pas de difficulté apparente : dès la Toussaint, les parents avaient l'impression que tout le monde était dans le rythme.</p> <p>Temps du midi, cour des petits : absence de préau – en cas de grand froid, possibilité de les rentrer au chaud si besoin est (idem en cas de pluie).</p>	<p>Sensibiliser les parents : faire attention à bien les couvrir. Enseignant doit veiller à les faire sortir bien couverts.</p> <p>Noter les prénoms à l'intérieur des vêtements.</p>
Classe GS/CP	<p>Pas de retour de parents. Escalier du comportement qui fonctionne bien. Cahier de vie : bonne passerelle entre la maison et l'école. Cahier des réussites (compliqué à comprendre, difficile de savoir s'il est dans le bon rythme...).</p> <p>Groupe d'enfants bien ensemble. Début des devoirs. Autre étape dans la scolarité de l'enfant.</p>	<p>→ Echanges avec les familles lors des rencontres parents/enseignants pour situer le niveau de l'enfant. Si élève est en grande difficulté, l'enseignant n'attend pas janvier pour prendre rdv avec les familles.</p>
Classe CE	<p>Bon ressenti. Les enfants accrochent bien à la méthode d'enseignement de Manon.</p>	

	<p>Devoirs : beaucoup en début d'année, peu en ce moment. Pas d'exercice écrit, de réinvestissement.</p> <p>Utilise le classeur des savoirs qui fonctionne bien, plus d'autonomie et de confiance des parents.</p> <p>Allègement suite aux nouveaux programmes (questionnement de certaines familles (multiplications en fin de CE1 et en début de CE2 retour aux tables d'additions).</p> <p>Sorties de l'école très structurées et dans le calme.</p>	<p>→ rappel de la loi (circulaire 1956) : aucun devoir écrit ne doit être demandé à un élève en dehors de la classe. A la sortie de l'école, le travail donné par l'enseignant aux élèves se limite à un travail oral de mémorisation, ou à des leçons à apprendre ou entraînement à une technique.</p> <p>Marquer dans l'agenda : « faire signer les cahiers ».</p>
Classe des CM	<p>Pas beaucoup de retour.</p> <p>Quantité de devoirs est plus importante en début de semaine qu'en fin de semaine (Mémorisation : poésie + mots de dictée + géographie) : est-ce possible d'harmoniser ?</p> <p>Rallye Lecture : quel suivi pour les parents ?</p> <p>Le 6^e est dans la tête de tous les CM2 - Depuis la présentation par M. Privé (fin novembre), certains enfants sont angoissés à l'idée de passer au collège.</p>	<p>→ Allègement : 2 poésies par période ; dictée longue tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines.</p> <p>→ Pas de possibilités de prendre de l'avance dans la semaine pour les enfants fréquentant le périscolaire (pas de salle dédiée au travail du soir ni de personnel pour l'encadrement des leçons). Béatrice Glinche invite les familles concernées à faire remonter l'information auprès du responsable du périscolaire.</p> <p>→ Dans le classeur, feuille jaune (onglet lecture)</p> <p>→ La présence des enfants à cette réunion n'est pas nécessaire.</p> <p>→ Dans le cadre du parcours citoyen, est-ce envisageable d'évoquer la vie d'un futur 6^e ? Inviter deux anciens 6^e un mercredi matin pour échanger.</p>

2. Echanges autour de la vie de l'école

TAP : Suite à la réception du courrier fin novembre, questionnement des familles sur le fait que la Communauté de Communes ne puisse pas accueillir tous les enfants de l'école. Les enfants non présents en TAP sont surveillés par l'OGEC. Si les familles ont besoin de plus de précisions, Marie-Laure Beilvert ou Béatrice Glinche restent à leur disposition. Un affichage spécifique (panneau jaune devant l'entrée de l'école) permet aux familles de voir quel atelier est réalisé par son enfant sur le temps des TAP.

Pour améliorer le fonctionnement du Conseil des parents-délégués :

- avant chaque Conseil de parents délégués, il serait bien de transmettre à toutes les familles de l'école un questionnaire permettant à chacun de s'exprimer en prenant modèle sur celui du Collège de Ste-Pazanne : comment l'enfant se sent dans la classe, l'école ? En combien de temps fait-il ses devoirs ? Remarques cantine, sur la cour de récréation ? ...

Il serait ensuite transmis de manière nominative aux parents délégués de chaque classe. Une synthèse sera ensuite élaborée par le délégué titulaire ou suppléant, puis présenté en Conseil de parents-délégués.

- Deux conseils de parents-délégués par an :
 - Fin novembre
 - Mi-avril

- Le compte-rendu du Conseil de parents-délégués est diffusé et consultable par tous sur le site internet de l'école (onglet présentation de l'école/Conseil de parents-délégués).